

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	12

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 16 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 12/12/2022. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 12/12/2022.

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SINNAEVE Emilie à Mme BINARD Lydie, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, M. CHARDRON Yann à M. GODREAU Bruno

Excusé(s) : Mme GAGNARD Sylvie, M. GHYAMPHY Koffi, Mme HERMENAULT Aurélie

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOREAU Evelyne

### 2022/103 – Convention de déneigement avec les agriculteurs - année 2023

Mme le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une convention est conclue chaque année avec des agriculteurs volontaires pour la réalisation de travaux de déneigement des voies communales et propose de reconduire cette opération pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- RECONDUIRE pour l'année 2023 la réalisation des travaux de déneigement des voies communales (environ 55 kms) par des agriculteurs volontaires, Sont volontaires pour l'année 2023 : MM. Rodolphe RENAULT - Pascal TROTIN - Grégory RICHARD, EARL de la Bosserie, Nicolas CAUCHAS et M.Olivier ROBILLARD.
- FIXER le prix de la prestation à 11.50 € hors taxes du kilomètre, soit 13.80 € toutes taxes comprises ;
- AUTORISER Mme le Maire à signer les conventions correspondantes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/12/2022  
Le Maire  
Monique TROTIN



Secrétaire de séance  
Mme MOREAU Evelyne